

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Plan d'actions phyto : peut-on être intelligent ensemble ?

---

Quatre ministres - Agriculture, Transition écologique, Santé et Recherche - ont présenté mercredi 25 avril le plan d'action gouvernemental « sur les produits phytopharmaceutiques et la diminution de la dépendance de l'agriculture aux pesticides ».

Coop de France, qui partage l'orientation générale du plan, avait apporté sa contribution contenant à la fois des engagements, des demandes d'amélioration et des lignes rouges inacceptables pour le monde agricole. Plus de deux mois de consultation après, force est de constater que la copie a bien peu évolué, ou seulement dans le sens d'un durcissement des mesures envisagées.

Réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires ce n'est pas abandonner la lutte contre les bioagresseurs des plantes, c'est la réorienter !

La recherche et la diffusion des solutions alternatives doivent être la pierre angulaire du plan. C'est tout le sens du « contrat de solutions » lancé par plus de 35 organisations agricoles pour répondre à une attente sociétale forte tout en proposant aux agriculteurs des solutions efficaces et économiquement viables.

C'est également tout le sens de l'engagement des coopératives dans la promotion des alternatives au travers des CEPP dont le projet de loi post EGA risque de remettre en cause le principe en séparant capitalistiquement l'ensemble du conseil de la vente.

Nous demandons au gouvernement de s'engager à nos côtés. La multiplication des interdictions, l'alourdissement des charges, la négation du temps nécessaire au développement de solutions alternatives freinent chaque jour davantage la transition en cours.

Coop de France rappelle son opposition à toute hausse de taxes qui aggravent la situation financière déjà très fragile des agriculteurs et encourage les circuits d'achats transfrontaliers. En augmentant la Redevance pour pollutions diffuses (RPD) de 50 millions d'euros pour financer le développement de l'Agriculture Biologique, le gouvernement prend le risque d'opposer les agriculteurs entre eux, contrairement au souhait du Président de la République. Si les 130 millions de la RPD retournaient effectivement aux agriculteurs pour le financement de la transition, il n'y aurait aucun besoin de l'augmenter.

Coop de France souhaite continuer à privilégier le dialogue et la concertation aux interdictions, le cadre communautaire aux décisions hexagonales, la recherche de solutions à l'imposition de normes. Autrement dit, faire preuve d'intelligence ensemble.

**Contact presse :**

Victoria BOUTELOUP / Camille BRUNET / Cécile GAYRARD

Tel. 01 47 23 90 48

[cicom@cicommunication.com](mailto:cicom@cicommunication.com)

**Coop de France en bref :**

*Président : Michel Prugue*

*Délégué Général : Pascal Viné*

*Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.*

*La Coopération agricole en chiffres :*

- 2 500 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$  des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.